

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 11 mars 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Mercredi 11 mars 2020 à 15h

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

262 cas confirmés de COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes auquel nous ajoutons 4 premiers cas pour le département de la Haute-Loire qui ont été confirmés (après 15h).

Cela représente 39 cas supplémentaires désormais dans 10 départements ; 8 personnes sont guéries et 3 personnes sont décédées.

• Dans l'Ain (01)

26 (+3) personnes sont confirmées positives au COVID-19.

La majorité des patients est prise en charge par le centre hospitalier de Bourg-en-Bresse, dont 9 personnes suivies à domicile* par les infectiologues du centre hospitalier. D'autres sont prises en charge dans les centres hospitaliers d'Annecy, de Chambéry, de Mâcon et en Suisse. Pour un certain nombre d'entre elles, la source d'exposition est liée à un séjour dans une zone où circule le virus, en Italie notamment. Pour d'autres personnes, notamment parmi les plus récents, un lien direct ou indirect avec le cluster de Mulhouse (Haut-Rhin) a été établi.

*La prise en charge à domicile nécessite que

- le patient présente une forme bénigne de la maladie, avec peu de symptômes, comme une faible toux, un simple état de fatigue ;
- l'acceptation d'une conduite à tenir stricte (ne pas sortir de chez soi, pendant la période indiquée par les médecins) ;
- et les moyens matériels nécessaires à cet isolement (comme par exemple pouvoir être aidé par des proches, pour des questions logistiques, de courses par exemple).

La décision de prise en charge à domicile est régie par un protocole de soins et se fait après avis d'un médecin infectiologue et avec le consentement du patient concerné.

Pendant cette phase de démarrage, les médecins infectiologues restent référents, les médecins traitants seront associés à ce suivi ultérieurement.

• En Ardèche (07)

6 personnes (+0) sont confirmées positives au COVID-19.

Pour la majorité d'entre elles, il y a un lien direct ou indirect avec le cluster de Mulhouse (contact avec des personnes ayant séjourné dans cette commune). Les patients sont actuellement pris en charge à l'hôpital de la Croix Rousse à Lyon, et au sein des centres hospitaliers d'Aubenas et de Privas.

• Dans la Drôme (26)

24 (+4) cas confirmés dans le département, dont 1 personne décédée.

Pour certains, la source d'exposition est liée directement ou indirectement à un séjour dans une zone où circule le virus, en Italie et aussi à Mulhouse.

A l'exception d'une personne hospitalisée à la Croix Rousse et une au centre hospitalisé de Valence, les autres sont suivies à domicile* par les infectiologues du centre hospitalier de Valence, dans le cadre d'un protocole de suivi strict.

• En Isère (38)

13 (+10) personnes résidant dans le département sont confirmées positives au COVID-19. Toutes ces personnes sont prises en charge au CHU de Grenoble ou sont suivies, par les infectiologues de l'établissement à leur domicile.

Tous ces cas sont en lien avec une origine de contamination déjà identifiée : contact avec des personnes ayant séjourné à Mulhouse, retour de zone où circule le virus en Italie.

Les équipes de l'ARS, en coordination avec Santé publique France (SPF), continuent les investigations pour identifier les sujets contact avec ces personnes.

• Dans la Loire (42)

34 (+5) personnes sont confirmées positives au COVID-19.

Toutes les personnes confirmées positives au COVID-19 sont prises en charge par le centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, dont 5 en unité de réanimation, 9 au sein du service

des maladies infectieuses et 20 sont désormais suivies en ambulatoire par les infectiologues du centre hospitalier universitaire de St Etienne.

• Haute-Loire (43)

4 cas (+4) ont été confirmées positives au COVID-19 ce jour (après 15h).

Ce sont les premiers cas confirmés pour ce département.

2 cas sont des enfants d'une même famille et sont de retour d'un séjour dans une colonie organisée sur le département de la Haute-Loire. L'ensemble des personnes qui ont séjourné dans cette colonie ont été identifiés et contactés par l'ARS. Elles ont été informées de la conduite à tenir (surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel du 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence).

Les 2 enfants et leur fratrie ont fait l'objet d'une éviction scolaire. Ils resteront en isolement à domicile avec leurs parents pendant 14 jours. Ils présentent, en effet, une forme bénigne de la maladie avec peu de symptômes.

2 autres personnes, confirmées positives au COVID-19 sont deux collègues de travail d'une personne confirmée au Covid-19 dans la Loire. Elles sont également isolées chez elle pendant 14 jours pour les mêmes raisons.

Les équipes de l'ARS, en coordination avec Santé publique France, mènent actuellement les investigations pour identifier les personnes qui auraient été en contact étroit avec cette personne. Une fois identifiées, elles seront contactées et informées de la conduite à tenir.

Seules les personnes identifiées comme contact proche dans le cadre de ces investigations sont contactées. En l'absence d'appel de la part des autorités sanitaires, il n'y a pas de mesure particulière à prendre, mise à part appliquer les gestes barrières.

Le suivi de ces 4 cas est sous la responsabilité d'un infectiologue du CHU de Clermont-Ferrand et un praticien du Centre hospitalier Emile Roux.

• Dans le Puy-de-Dôme (63)

11 (+0) personnes sont confirmées positives au COVID-19 dans le département, il n'y a donc pas de nouveau cas confirmé depuis le point de situation d'hier à 15h.

• Dans le Rhône (69)

72 (+12) cas sont confirmés dans le département, dont 1 personne décédée.

Pour rappel, pour un certain nombre d'entre elles, la source d'exposition est liée à un séjour dans une zone où circule le virus, en Italie notamment, ou encore en lien direct ou indirect avec Mulhouse. Un autre point d'exposition commun a été identifié au sein de l'unité de soins longue durée de l'hôpital Antoine Charial, établissement rattaché aux Hospices civils de Lyon. Actuellement, 5 patients et 3 personnels soignants de l'unité sont pris en charge au CH de la Croix Rousse. L'établissement a mis en œuvre des mesures de protection et d'hygiène renforcée. Toutes les visites ont été suspendues.

Parmi les personnes confirmées positives au COVID-19 dans le département, 29 sont suivies à domicile par les infectiologues du CH de la Croix Rousse, dans le cadre d'un protocole strict de soins.

• En Savoie (73)

4 cas (+0) confirmés dans le département, dont 1 personne décédée. Il n'y a donc pas de nouveau cas confirmé depuis le point de situation d'hier à 15h.

• En Haute-Savoie (74)

72 (+1) cas confirmés dans le département, dont **8 personnes guéries**.

Une quarantaine de personnes sont en lien avec les cas groupés de La-Balme-de-Sillingy.

Une quinzaine de patients sont suivis à domicile par les médecins libéraux du département, dans le cadre d'un protocole strict conclu avec l'établissement de rattachement.

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES D'ENTRE NOUS, EN PARTICULIER LES PERSONNES ÂGÉES

Pour la très grande majorité des personnes atteintes du COVID-19, la maladie est bénigne.

Selon les données épidémiologiques actuelles, près de 8 patients sur 10 atteints du COVID-19 ne souffriront que de symptômes bénins, équivalents à une grippe. Toutefois, les personnes fragiles et notamment les personnes âgées ou celles souffrant de maladies cardio-respiratoires pourront développer une forme plus grave, pouvant nécessiter des prises en charge hospitalières soutenues, comme une prise en charge en service de réanimation.

Individuellement et collectivement, nous pouvons limiter l'impact de la maladie très efficacement en protégeant activement les plus fragiles d'entre nous et les personnes âgées, pour cela : il est recommandé d'éviter les visites, tout particulièrement des enfants de moins de 15 ans, des proches ou des personnes présentant des symptômes ou malades.

ACTIVATION DES PLAN BLEUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Afin de protéger au mieux les personnes les plus vulnérables notamment celles prises en charge dans les établissements médico-sociaux, le Ministre des solidarités et de la santé a demandé à tous les établissements médico-sociaux de déclencher systématiquement **le Plan bleu**. En-particulier, les mesures suivantes :

- vigilance renforcée,
- mobilisation particulière sur l'hygiène, les risques d'isolement,
- augmentation potentielle en personnel.

Suspension des visites en EHPAD et USLD décidée au niveau régional

Les personnes âgées sont les plus vulnérables face au virus et doivent être protégées.

Ce mercredi 11 mars, une instruction destinée aux ESMS élaborée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) indique que les visites extérieures dans les EHPAD et les Unités de soins de longue durée (USLD) sont suspendues sauf cas exceptionnels. Une foire aux questions sera prochainement mise en ligne pour répondre aux questions les plus fréquentes.

Il est également conseillé aux accueils de jour de suspendre leur activité.

Cette mesure ne concerne pas les accueils de jour autonomes dès lors qu'ils ne sont pas adossés à un EHPAD ou à tout autre établissement.

Services à domicile

Les services intervenant à domicile doivent inviter les personnes qu'ils accompagnent à limiter leurs sorties, les visites à leur domicile de personnes extérieures, et en particulier les contacts avec les mineurs.

RAPPEL : LES GESTES BARRIÈRES RESTENT LES PLUS EFFICACES

Pour limiter la circulation du virus et se protéger, les gestes barrières restent les plus efficaces :

- se laver très régulièrement les mains **avec de l'eau et du savon**,
- tousser ou éternuer **dans son coude**,
- se moucher avec un **mouchoir à usage unique** qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle,
- éviter de se serrer la main et de se faire « la bise ».

En cas de symptômes (toux, fièvre) et si vous revenez d'une zone à risque ou d'un foyer d'infection, il est demandé de rester chez soi et d'appeler le 15.

Il est demandé de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

[+ d'infos sur le plan bleu](#)

